

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
CLIENTS PARTICULIERS (PERSONNE PHYSIQUE)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (09/10/2020)

DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 9306 088 0506 AUPRES DE LA DIRRECTE PACA

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de ventes sont mises à votre disposition sur notre Site Internet (www.formation-hwconsult.fr) et ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SAS HW Consult dont le nom commercial est HW CONSULT, société par actions simplifiées, au capital de 3000.00 € immatriculée au RCS de NICE sous le N° SIRET 88051637200013 (organisme de formation) et son président Harold RICHARDSON consentent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel et/ou acheteur particulier(individuellement le « Client ») la formation qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation HW Consult. Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation HW Consult, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.formation-hwconsult.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client. (Article L6353-8 du Code du travail)

Ces CGV sont disponibles en français uniquement.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentiellees et distancielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentiellees peuvent être réalisées dans les locaux de la SAS HW Consult, dans des locaux loués par la SAS HW Consult ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site Internet de HW Consult (« Formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

ARTICLE 2 – MODALITE D'INSCRIPTION

2.1 Inscription

La demande d'inscription à une Formation doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- Une inscription sur notre Site Internet ;
- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation et éventuellement le nombre de participants que le Client souhaite inscrire ;
- L'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par courriel ou courrier.

2.2 Commande et informations pratiques.

2.2.1 Commande

Toutes les inscriptions se font par voie électronique. Après son inscription, un accusé de réception est adressé au Client (personne physique) dans les 48 heures qui suivent la réception par HW Consult de sa demande d'inscription. Cet accusé est accompagné d'un devis et d'un contrat de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire du devis et du contrat de formation, revêtu de sa signature et de la mention manuscrite « bon pour accord » à la HW Consult.

2.2.2 Information, pratiques et convocation

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client (personne physique) recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, HW Consult peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la Formation, HW Consult adresse au Client ou aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

2.2.3 Correction d'erreurs ou d'omissions lors de l'inscription

En cas d'erreur ou d'omission, le client a la possibilité d'accéder à son espace client pour y procéder aux modifications nécessaires. Si l'accès aux modifications ne sont plus disponibles, il peut adresser sa demande par mail à l'adresse : contact@hwconsult.fr

ARTICLE 3 – MODALITES DE FORMATION

HW Consult est libre d'utiliser les méthodes, les techniques et les outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de HW Consult.

3.1 Nombre de participants

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. HW Consult s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Par ailleurs, HW Consult limite le nombre de participants à une douzaine de personnes environ – voire 6 personnes pour les stages réservés aux chefs d'Entreprise - sauf cas particuliers. HW Consult maintient ses Formations même avec un nombre réduit de participants, lorsque le thème s'y prête et si les conditions sont réunies. Dans le cas d'une Formation inter maintenue à effectif réduit, HW Consult valide avec le Client de nouvelles conditions de réalisation de la Formation.

3.2 Documentation pédagogique

HW Consult ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas HW Consult sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que HW Consult n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

3.3 Lieu de formation

Les Formations peuvent être assurées dans le Centre de formation HW Consult ou dans un site extérieur. Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de HW Consult sont tenus de respecter le reglement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors du Centre de formation de HW Consult, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS, MODALITES DE PAIEMENT, PENALITES DE RETARD, SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

4.1 Conditions financières

4.1.1 Tarifs

Les prix des formations inter sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation et/ou sur les supports de communication de HW Consult. Ils sont nets de taxes, HW Consult n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de HW Consult.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

4.1.2 En cas de prise en charge du paiement, par un organisme tiers, il appartient au Client (personne physique):

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De communiquer l'accord de financement au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à La SAS HW CONSULT. Cet accord de prise en charge doit être entériné avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si La SAS HW CONSULT n'a pas reçu la prise en charge au 1er jour de la formation, le Client (personne physique) sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si la prise en charge n'est que partielle, le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Droit de rétractation.

Aucun paiement (y compris frais d'inscription) n'est exigé au client (personne physique) avant l'expiration d'un délai de rétractation de dix jours à compter de la signature du contrat (Art. L6353-5 et L6353-6 du Code du travail). A l'issue de ce délai, HW Consult est en droit d'exiger le paiement de la formation dans une limite de 30% du coût total. Le calcul de ce plafond de 30% prend en compte les coûts pédagogiques, mais également les frais d'inscription, les achats de matériel, les coûts administratifs...

4.2.2 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

Le paiement du solde se fait au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Les modalités de règlement et l'échéancier figurent dans le contrat de formation.

4.3 Sanctions en cas de retard ou de défaut de paiement,

4.3.1. Retard de paiement et suspension de l'action de formation

En cas d'absence ou de retard de règlement, HW Consult se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte du client. HW Consult pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client (personne physique) puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.3.2 Défaut de paiement et pénalités de retard

En cas de non-paiement d'une échéance HW Consult aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client (personne physique) sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à HW Consult. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux⁽¹⁾ d'intérêt légal en vigueur ⁽¹⁾(Egal au taux de refinancement semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

4.3.3 Non-paiement par l'organisme financeur

En cas de non-paiement par l'organisme financeur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à HW Consult au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, La SAS HW CONSULT se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3.3. En cas de non-paiement après mise en demeure

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, HW Consult se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

4.3.4. Appel au médiateur de la consommation

En cas de litige portant sur le règlement ou le montant d'une ou de plusieurs factures, le client personne physique a la possibilité de faire appel au médiateur de la consommation. Les informations nécessaires sont disponibles sur le Site Service-Public.fr

ARTICLE 5 – ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

HW Consult se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. HW Consult n'est tenue à aucune indemnité d'aucune sorte.

HW Consult se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, HW Consult procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 7 jours calendaires de la Formation, HW Consult s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

HW Consult peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de HW Consult peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation. HW Consult n'est tenue à aucune indemnité d'aucune sorte.

ARTICLE 6 – DROIT DE RETRACTATION, ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

Le Client dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter. Il doit en informer la SAS HW CONSULT par lettre recommandée avec accusé de réception. L'accusé de réception tient lieu de preuve en cas de litige.

Le Client peut se rétracter ou demander le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à HW Consult au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'acceptation de la rétractation du client ou le report est effectif après confirmation par HW Consult auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, HW Consult facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de la SAS HW CONSULT. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de la SAS HW CONSULT.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de la SAS HW CONSULT sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à la SAS HW CONSULT en cédant ou en communiquant ces documents.

ARTICLE 8 – HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Nice, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de HW CONSULT accueillent les Stagiaires de 08h30 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent à Paris, en Guyane ou en région, les lieux, adresses et horaires sont indiqués sur la convocation.

ARTICLE 9 – DEVIS, CONTRAT ET ATTESTATIONS

9.1. Devis et contrat

Pour chaque action de formation, un devis et un contrat de formation sont adressés en trois exemplaires par HW CONSULT au Client. Deux exemplaires dûment renseignés de chaque document, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à HW CONSULT par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail.

La durée de la validité de l'offre (devis et contrat) est de 2 mois à compter de sa date d'édition.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre HW CONSULT, l'OPCO ou le Client.

9.2. Attestations

A l'issue de la formation, HW CONSULT remet une attestation d'assiduité et une attestation de suivi au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un organisme financeur, HW CONSULT lui fait parvenir un exemplaire de ces attestations accompagnés de la facture.

Une attestation de présence peut être fournie au Client, à sa demande.

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à HW CONSULT (adresse postale : SAS HW Consult – 34 rue Gioffredo 06000 Nice - email : contact@hwconsult.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 11 - DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

Article 12.1. Le Client est seul responsable de son choix de formation.

Le Client est seul responsable du choix de la formation fournie par HW Consult. La responsabilité de HW Consult ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité HW Consult serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de HW Consult ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 12.2. Respect du règlement intérieur

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance. HW Consult se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Article 12.3. Dommage ou perte d'objets

HW Consult ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Article 12.4. Assurance personnelle et/ou professionnelle

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

HW Consult, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par HW Consult au Client.

HW Consult s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par HW Consult comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise HW Consult à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

ARTICLE 14 – CAS DE FORCE MAJEURE

La jurisprudence définit la force majeure selon trois critères qui se cumulent : il s'agit d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable. La HW Consult souscrit à cette définition dès lors que le client en apporte la preuve de manière irréfutable.

ARTICLE 15 – DONNEES PERSONNELLES

15.1 HW Consult prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

15.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par HW Consult agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité. <https://formation-hwconsult.fr/mentions-legales.php>

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos partenaires conformément à la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité (art.13).

15.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, HW Consult s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si HW Consult considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si HW Consult peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors HW Consult informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. HW Consult garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. HW Consult s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. HW Consult s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. HW Consult s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. HW Consult s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

HW Consult met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire, HW Consult coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. HW Consult notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance. Le nom et les coordonnées du DPO de l'Organisme de formation sont indiqués dans la Politique de Confidentialité.

HW Consult informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, HW Consult s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, HW Consult demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à HW Consult qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit HW Consult contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par HW Consult, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de HW Consult, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de HW Consult.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. HW Consult s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

ARTICLE 16 – DIVERS

16.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

16.1 Une fois l'action de formation réalisée, le contrat est numérisé et archivé pour une durée de 6 années. Pour les modalités et les droits d'accès merci de vous référer à l'article n°15 relatif aux données personnelles.

16.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

16.3 HW Consult est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de HW Consult, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

16.4 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

16.5 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

16.6 Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

16.7 LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.